

Comptabilité - Exercice 1996 - Ouvertures de crédits reprises au budget supplémentaire

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de voter les crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre ainsi qu'à divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes. Ces ouvertures de crédits seront reprises au Budget Supplémentaire de 1996.

Ces différentes propositions sont regroupées dans les tableaux ci-après :

I/ Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations budgétaires d'ordre

Imputations	Libellés	Votes de crédits au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
	BUDGET PRINCIPAL		
90 63 2182 00508 35000	<i>Opérations d'ordre CTB - Lettre du 08/03/1996</i> Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine de la voirie		66 373,20
90 63 2182 82002 35000	Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Emploi du versement transport		149 968,00
90 63 2183 00508 35000	Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique - Domaine de la voirie		3 520,00
90 63 2188 00508 35000	Transports collectifs urbains - Autres immobilisations corporelles - Domaine de la voirie		8 940,95
90 63 2313 94018 33000	Transports collectifs urbains - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Terminus bus CTB Planoise		57 313,60
911 2762 00508 20200	Opérations financières et diverses - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Domaine de la voirie	78 835,10	
911 2762 82002 20200	Opérations financières et diverses - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA - Emploi du versement transport	149 968,00	
911 2762 94018 20200	Opérations financières et diverses - Créances sur transfert de droit à déduction de TVA - Terminus bus CTB Planoise	57 313,60	
	Total Budget Principal	286 116,70	286 116,70

II/ Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses

Imputations	Libellés	Votes de crédits au budget supplémentaire	
		Dépenses	Recettes
90 342 2313 95058 33000	BUDGET PRINCIPAL <i>Décompte Général Définitif des Travaux - Remboursement d'un trop-versé sur acomptes</i> Autres établissements sanitaires - Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Rénovation de la station hydrominérale de la Mouillère		17 856,00
90 90 2313 87026 20200	<i>Modification d'imputation tenant compte de l'incidence de la TVA</i> Action économique Services Communs - Immobilisation corporelle en cours - Constructions - Bâtiment industriel 4, chemin de Palente (IEN)		17 790,00
90 90 2313 87026 30200	Action économique Services Communs - Immobilisation corporelle en cours - Constructions - Bâtiment industriel 4, chemin de Palente (IEN)	15 000,00	
90 11 2131 94011 30100	<i>Régularisation des opérations liées à l'acquisition Rubeaux décidée par délibération du 27 juin 1994</i> Enseignement du premier degré - Constructions bâtiments publics - Transfert du Groupe Scolaire Arsenal		550 000,00
937 773 20500	Produits exceptionnels - Mandats annulés sur exercice antérieur		24 660,00
90 11 2131 94011 30100	Enseignement du premier degré - Construction bâtiments publics - Transfert du Groupe Scolaire Arsenal	574 660,00	
	Total Budget Principal	589 660,00	610 306,00

M. BONNET : Une question sur la motivation des opérations de régularisation d'acquisitions, qui datent de 1994, relatives au transfert de l'école de l'Arsenal car je n'ai pas bien compris de quoi il s'agissait.

M. LE MAIRE : Nous trouvons cela dans le tableau du budget principal, 574 660 F. L'immeuble impasse Granvelle acquis à M. RUBEAUX en vertu d'une délibération du 27 juin 1994 est d'une valeur de 800 000 F ; la délibération précitée ne faisait apparaître qu'une dépense de 250 000 F, différence entre la valeur de l'immeuble appartenant à la Ville sis à Battant (550 000 F) et remis en échange à M. RUBEAUX et la valeur du bien acquis.

En comptabilité publique, il ne peut y avoir contraction entre dépense et recette, il convient donc de traduire la cession par la Ville de l'immeuble de Battant, recette de 550 000 F et l'acquisition de l'immeuble RUBEAUX, dépense de 800 000 F (dont 250 000 F déjà prévus).

Cette acquisition comportait également une indemnité pour perte de loyers qui a été réglée en 1995 sur une imputation de fonctionnement, alors que le coût d'acquisition d'un immeuble est égal au coût du principal et des accessoires, ici indemnité pour perte de loyers (24 660 F) ; ceci nécessite donc l'annulation du mandat passé en 1995 (recette 1996) et dépense d'investissement en 1996.

Il s'agit donc de simples régularisations destinées au respect des règles de comptabilité publique.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 29 avril 1996.